



ENFANCE & FAMILLES D'ADOPTION

DEMANDE LA RÉUNION

DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE L'ADOPTION

Le 7 août dernier, le Service de l'adoption internationale publiait un communiqué informant les postulants à l'adoption en Russie de l'évolution des conditions requises par ce pays : à compter du 1^{er} septembre 2012, une formation préalable de 30 à 80 heures sera exigée.

Si cette disposition n'est pas une surprise – elle fait partie du traité franco-russe signé le 18 novembre 2011 qui doit encore être ratifié –, la soudaineté de son application et le manque d'anticipation de l'Autorité centrale française, responsable des adoptions internationales, interroge.

La demande de la Russie vient rejoindre celles déjà exprimées par d'autres pays d'origine, comme la Chine et la Colombie, ou celles à venir comme au Burkina Faso. **Exiger une préparation des postulants n'est pas, pour ces pays, un moyen de limiter le nombre des adoptions internationales, mais bien d'obtenir la garantie que les futurs parents seront capables de répondre aux besoins des enfants qui pourront leur être confiés.**

Prendre en compte la réalité du vécu des enfants adoptables (abandon, parcours de ruptures, carences affectives et éducatives, malnutrition souvent, problèmes de santé, etc.), et aider les familles à s'y préparer, devrait être une priorité de notre pays qui, en ratifiant la Convention internationale des droits de l'enfant puis la convention pour la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, s'est engagé à ce que **l'intérêt supérieur de l'enfant soit toujours une considération primordiale**. Certains pays d'accueil, comme la Belgique et l'Italie, ont placé la protection de l'enfant au cœur de leur dispositif, de leurs pratiques, et du parcours que doivent effectuer les futurs parents.

En France, malgré une réflexion initiée en 2008 par Jean-Marie Colombani, malgré les travaux du Conseil supérieur de l'adoption et les référentiels publiés, malgré la proposition de loi sur l'adoption déposée le 21 septembre 2011, force est de constater que **la question préoccupe mais que les initiatives restent isolées et disparates, sans mise en place d'une politique globale, cohérente et lisible**. Au final, les candidats ne bénéficient pas d'un traitement égalitaire et la politique de la France reste complexe à déchiffrer pour les pays d'origine.

À l'heure où les attentes des pays d'origine augmentent, alors que plus de 60 % des pupilles de l'État sont des enfants « grands » qui ont besoin que l'on forme pour eux un projet d'adoption réaliste, un programme global et coordonné de **préparation et d'accompagnement de toutes les familles, quel que soit leur projet**, doit être mis en œuvre.

C'est pourquoi EFA sollicite aujourd'hui la réunion du comité interministériel de l'adoption, afin que la réflexion ne demeure pas le fait d'un service mais englobe tous les acteurs du monde de l'adoption concernés, dans l'intérêt des familles et des enfants.

Enfance & Familles d'Adoption, le 24 septembre 2012